VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato — J. L. Onorato. — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Waechter, No 91,623, Cour Civile de District, Div. D, et Succession de Mme Joseph Waechter, No 78,134, Cour Civile de District, Div. A, Consolidées

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire intitulée la succession de Joseph Waechter, dossier No 91,623 et la succession de Mme Joseph Waechter, dossier No 78,134, consolidées, ledit ordre daté du et signé le 12 avril 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, 26 mai 1910, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Un certain terrain et un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 542 borné par les rues S Liberté (ci-devant Green), Sud Franklin (ci-devant St David), Cadix et Valence désignés comme terrain No Dix et partie du terrain No Neuf qui touche au terrain Dix d'après un plan dressé par A. Blanchard, voyer de la ville, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 8 février 1873. Ledit terrain No D x forme le coin des rues Sud Liberté et Cadix, et mesure trente pieds de face rue Cadix, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Sud Liberté, et ledit morceau ou portion de terre qui touche le terrain No D x est une partie du terrain No Neuf, comme il est dit précédemment, et mesure vingt quatre pieds de façade rue Cadix, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre Q sur le devis et certificat ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-sept pieds [37'] deux pouces [2"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la portion de lots originaux Nos 2 et 3.

Les améliorations qui s'y trouvent comprenant deux vieilles bâtisses, mais autrement vacantes, et connues comme Nos municipaux 737-739 rue Bartholomew, contigu à la propriété troisièmement décrite.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre P sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage vingt quatre pieds [24'] six pouces [6"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"], entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original No 3. Les améliorations sont désignées par le No municipal 731 rue Bartholomew. Le cottage simple, moderne et bien construit contenant 4 chambres, hangar, citerne, cour et allée briquetés.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre O, sur le devis et le certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, et mesurant d'après ledits devis et certificat d'arpentage vingt-sept pieds [27'] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de cent neuf (109') pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant composé de la plus grande portion du lot original No 4.

Les améliorations comprenant le cottage simple, 4 chambres, vestibule, hangar, citerne, cour briquetée, le faisant un "home" compacte, chaque chambre ayant accès du vestibule à chaque chambre ayant une ouverture l'une de l'autre désigné par le No municipal 729 rue Bartholomew.

7. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre N, sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage, trente six pieds [36'] dix pouces [10"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de cent neuf pieds [109'] entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original 5 et d'une petite portion du lot original No 4. Sur le terrain se trouve un cottage double, désigné par les Nos 723-725 rue Bartholomew et contient 2 chambres, vestibule cuisine, hangar, citerne, cour en briques et allée et loué au très bas prix de $7 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La portion à crédit devant être garantie par billets, lien de vendeur et hypothèque sur la propriété, et l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété pour l'année 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer les frais des actes de vente devant être passés pardevant Joseph T. Walton, notaire, et les dits actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et renumérées de sécurité; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

5 mai—5 8 15 29—juin 5 7

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division E, No 92,709.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et aussi en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer, daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Maunat, Bartholomew et Royale, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds [159'] onze pouces [11"] de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprenant les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898, par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-quatre pieds [34'] cinq pouces [5"] de face à la rue Bartolomew, soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la borne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprenant un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre U sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds [159'] onze pouces [11"] de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprenant les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898, par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-quatre pieds [34'] cinq pouces [5"] de face à la rue Bartolomew, soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la borne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprenant un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de tous genres A L'ENCAN, LUNDI, 16 Mai,

A 11 heures A. M., au No 816 rue Carondelet, près Union.

Succession de Herman Graef Sr— No 88,599, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur —Conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B., daté du et signé à la Nlle-Orléans, Lne, le 2 mai 1910, rendu dans la susdite affaire et sous-numérotée, il sera vendu à l'encan selon un inventaire sur filière: Un lot de meubles de ménage et d'effets mobiliers. Conditions—Comptant. Pas de limite. Dépôt requis.

3 mai—3 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour payer des frais d'emmagasinage en vertu des dispositions de la loi No 167 de 1898.

SAMEDI, 21 MAI, A 11 HEURES A. M.,

Au No 316 de la rue Carondelet, près Union, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 316 rue Carondelet—Le tout et en particulier la propriété immobilière placée en entrepôt par Mme L. Briggs et sur laquelle il est dû des frais d'entrepôt de plus de six mois, propriété se composant en partie de: Ameublements de Chambres à Coucher, Lits en Fer, Ameublements de Salon, Ameublements de Salle à Manger, Lits de Repos, Tapis, Literie, Rideaux, Chaises, Berceuses, Tables, Toilettes, Argenterie, etc. 12mai—12 15 21

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE BAIL

IN RE EN LIQUIDATION DE PAPPINI-BELLAU MEN'S WEAR CO., LTD.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 92,677.

PAR LOUIS C. SPEAR & CIE, Bureau 825 rue Union—

Il sera vendu LUNDI, 23 mai 1910, à 11 heures a. m., au No 140 de la rue St-Charles, en vertu à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 9 mai 1910, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

LE TERME NON EXPIRE du bail de la bâtisse 140 rue St-Charles et 639 rue Commune, anciennement occupée par la Pappini-Bellau Men's Wear Co, Ltd. le bail expirant le 30 Sept. 1911, à un loyer mensuel de $500 par mois, et sujet à certaines sous locations existantes sous-locations étant actuellement de $200 par mois.

Et au cas où le bail ne serait pas vendu, alors le droit d'occupation des parties ci-après indiquées de la bâtisse plus particulièrement décrites comme suit:

Le No 140 de la rue St-Charles mesure 7 pieds de face rue St-Charles, puis s'étend en arrière de 7 pieds, point où il mesure 14 pieds de façade parallèlement à la rue St-Charles, et de là s'étend en arrière à une distance de 16 pieds 7 pouces; à ce point le terrain forme un angle droit avec une autre partie faisant face rue Commune, laquelle façade mesure 15 pieds rue Commune sur une profondeur de 25 pieds; cette partie portant le No municipal 641 de la rue Commune.

Conditions comptant pour le bail et comptant ou en paiements mensuels pour le droit d'occupation, à l'option de l'acquéreur. Le premier paiement étant d'avance sur l'adjudication.

G. M. Horner.
U. Marionni,
Avocats.

11 mai—11 16 23

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.

No 90,970—Cour Civile de District—Division B.

Maison de Résidence Simple à Deux Etages, Bien Située, No 240 rue S. Claiborne.

A L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire, il sera fait à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 14 et 15 dans le carré borné par les rues S. Claiborne, Gasquet, S. Robertson et l'avenue Tulane. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face rue S. Claiborne sur 11 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCoy, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande maison de résidence simple, en bois à deux étages ayant de grandes galeries devant et sur les côtés, corridor à escalier et huit chambres. Elle est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en billets de un et deux ans, avec intérêt annuel de huit pour cent de leur date jusqu'à leur paiement; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910, et payant en sus du prix d'adjudication le coût de tous les certificats incidents et nécessaires à la livraison des titres et le coût de l'acte. L'acte de vente pardevant George F. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE
IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.
No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigue au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines. Les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

MARDI, le 14 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK & STERN, Encanteurs
Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.
Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.
Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.
11 mai—11 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT S. FEGAN.

No 91,863, Cour Civile de District, Division "B".

Le Contenu de la Résidence bien Meublée, No 2616 rue Constance, entre les rues Deuxième et Quatrième,

A l'Encan, JEUDI, le 19 Mai, à 11 heures A. M.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau 322 rue Baronne—JEUDI, le 19 mai 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 2616 rue Constance, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 mai 1910, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Joli piano Schaeffer, tabouret, boîte pour musique, meubles de salon (6 pièces étoffe rouge), tables de toutes descriptions, ornements, jardinières, tapis, nattes, rideaux en dentelle, stores, portières, sofas, berceuses, chaises en canne, chaises en étoffe, chaises "deal", miroirs, pendule, instruments nautiques, ameublements de chambre, bureaux, lits, literies, armoires, lavabos, machine à coudre "New Home", glacière, garde manger, faïence, verrerie, objets plaqués, stove à gaz et à bois, ustensiles de cuisine, garde manger et contenu, montre en or, médaillon et chaîne etc. etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

8 mai—8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons, Polices d'Assurance sur la Vie, Comptes ouverts.

Dans l'affaire de la Liquidation de A. Kory & Sons.

No 84,531—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 24 MAI 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 6 mai 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

1. Quinze (15) actions du fonds capital de la Battleship Manufacturing Company de la Nouvelle-Orléans, Lne, valeur au pair de $100.00 par action.

2. Trois Polices d'Assurance sur la vie de Joseph Weill dans la Provident Savings Life Assurance Society de New York, comme suit:

No 105,313 pour $5,000.00 daté le 18 septembre 1899.

No 105 314 pour $1,500 daté le 18 septembre 1899.

No 105 315 pour $1,000 daté le 18 septembre 1899.

Toutes lesdites polices étant issues par ladite Provident Savings Life Assurance Society en faveur de A. Kory & Sons, créanciers, tel que leur intérêt apparaît.

Et en connection de cela la réclamation de A. Kory & Sons vs Joseph Weill pour $7,682.54 avec intérêt à partir du 31 janvier 1903.

3. Une action du Fond Capital du Board of Trade, valeur au pair de Cinquante dollars ($50 00).

4. Un lot de Comptes Ouverts, d'après une liste enregistrée au bureau de l'Encanteur.

Conditions—Comptant.

B. I. Cahn, Titche & Rogers, avocats.

13mai—13 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Charmant cottage "Home" élevé dans un des plus jolis endroits de la magnifique rue du Canal,

No 2226 RUE DU CANAL,

Encoignure de la rue Miro.

Joli Terrain pour bâtir, rue Miro, entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland.

Emma L. Roca et al vs Rosalie O. L. Koops et al.

No 92,978—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 31 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1910 et signé le 28 avril 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 523 borné par les rues Canal, Cleveland, Miro et Galvez, désignée par la lettre S, et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté du 5 mars 1910, comme suit: Le lot S formant l'encoignure des rues Canal et Miro, et mesurant 68 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Canal sur 182 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Miro, 119 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur une première ligne sur le côté vers la rue Galvez, delà 64 pieds 4 lignes de largeur sur une deuxième ligne s'étendant vers la rue Galvez, de là 87 pieds 2 pouces 7 lignes sur une seconde profondeur s'étendant diagonalement vers la rue Cleveland, et 109 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2226 rue du Canal, et comprenant un cottage de résidence simple bien construit, avec bâtisse à deux étages dans le fond, retiré de la banquette et contenant véranda sur le devant, vestibule, salon à arche, 5 chambres à coucher, chambre à bain, salle à manger, cuisine, office, "store room", armoire pour linge, la maison est bien tapissée et en bonne condition.

Un joli "Home" dans une des plus jolies portions de la magnifique rue du Canal.

2. Un certain lot de terre désigné par la lettre R sur un devis par Seghers, contigu à la propriété ci-dessus dans le fond, et mesurant 32 pieds de face à la rue Miro sur 97 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Cleveland, 109 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal, et 34 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, représenté par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clause de non-aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour la collection desdits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer et payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Walter L. Glason, avocats.

30 avril—30—mai 1 8 15 22 29 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Le Bon Cottage Double avec Ecurie 2120 et 2122 rue Sud Claiborne, entre les rues Jackson et Joséphine.

Le Terrain 87 sur 120 pieds.

Le Joli Cottage Double 2514 et 2516 rue Sud Robertson, entre les rues Deuxième et Troisième.

Edouard Walzer et als vs Alexander Walzer et als.

No 92,945—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 avril 1910 et signé le 13 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Trois certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et Jackson, désignés comme terrains 19, 20 et 21 sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, en date du 8 février 1869, lesdits terrains se touchant et mesurant chacun 29 pieds de façade rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2120 et 2122 rue Claiborne, et comprenant un cottage double, 3 chambres de chaque côté, écurie avec 5 stalles, etc.

2. Un certain terrain dans le même district et dans le carré borné par les rues Robertson, Freret, Deuxième et Troisième, désigné comme terrain No 15 sur un plan dressé par S. G. Del Isle, voyer, le 23 décembre 1891, annexé à un acte passé pardevant Rem Ory, notaire, et mesurant 32 pieds, 4 pouces, 4 lignes de façade rue Robertson, sur 100 pieds de profondeur, et 32 pieds, 4 pouces, 3 lignes de largeur sur la ligne de derrière, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2514 et 2516 S. Robertson, comprenant un cottage double contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté.

Conditions—Comptant: 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

M. John Bassich, Jr, Woodville & Woodville, avocats.

16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 17

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York.
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Frank R. Rawlins.

No 92,113—Cour Civile de District.

JEUDI, le 2 juin 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté et signé du 18 avril 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus nommés comme suit—

Premier—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans (autrefois Bloomingdale, paroisse de Jefferson) faisant face à la rue State, entre l'avenue St-Charles et le Marécage, et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale, et la ligne supérieure de Huratville, lesquels lots sont désignés par les numéros quatre-vingt-dix-neuf cent, d'après un plan dressé par W. H. Williams voyer, daté du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté pardevant Charles T. Soniat, un notaire en cette ville, le 18me jour d'octobre 1881; lesquels lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue State et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale et de la ligne supérieure de Huratville.

D'après un plan d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 20 août 1898, annexé à un acte d'achat de Mme Jessie Robertson Wing, épouse de Albert Gallatin Tebo, un premier propriétaire, les dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue State, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot quatre vingt dix neuf a une profondeur de cent quarante six pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 98 et cent quarante-cinq pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 100; et le lot No cent a une profondeur de cent quarante cinq pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 99 et une profondeur de cent quarante-cinq pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 101; et trente pieds de largeur sur la ligne du fond; toutes lesdites profondeurs étant plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres, chambre à bain, galeries, écuries, hangars, etc., et portant le numéro municipal 2325 rue State.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, lequel lot mesure quarante-et-un pieds huit pouces de face à la rue Delachaise sur cent vingt-huit pieds de profondeur sur le côté de la rue Chestnut, et d'une profondeur sur le côté opposé de quatre-vingt seize pieds sur une ligne s'étendant de la rue Delachaise, de la neuf pieds quatre pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Chestnut, déjà trente-deux pieds sur une ligne s'étendant à la ligne du fond, et trente-deux pieds quatre pouces en largeur sur la ligne du fond, étant composé du lot original No 18 et des portions du fond des lots Nos 19, 20 et 21.

Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages contenant 9 chambres, chambre à bain, vestibules, galeries, 3 citernes, hangars, etc., et portant le numéro municipal 1221 rue Delachaise.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Collège, Prytanée et Delachaise, désigné comme l'ilet municipal No 332, ledit lot est désigné par le numéro vingt-quatre, sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté du 4 octobre 1865 et déposé en l'étude de Oscar Dronet, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente et un pieds, dix pouces et sept lignes de face à la rue Delachaise sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries, citernes, hangars, etc., et portant le numéro municipal 1431 rue Delachaise.

Quatrième—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 706, borné par